



# ACCUEIL DE LOISIRS DE MENESTREAU-EN-VILLETTE ETE 2024

**UFCV**



**Talon à retourner exclusivement par mail sur : [centre@ufcv.fr](mailto:centre@ufcv.fr)  
avant le 14 juin 2024, délai de rigueur.**

Je soussigné, Mme, Mr \_\_\_\_\_

(père, mère, tuteur)

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ tél. : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Inscris mon (mes) enfant(s) à l'Accueil de loisirs de Ménéstreau-en-Villette.

Rappel des horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs : de 8h00 à 18h00

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Aux dates suivantes : (Cocher les cases correspondantes)

**L'inscription se fait à la semaine (au minimum sur 4 jours).**

Du 08 au 12/07					Du 15 au 19/07				
08	09	10	11	12	15	16	17	18	19

Du 22 au 26/07					Du 29/07 au 02/08				
22	23	24	25	26	29	30	31	01	02

Je m'engage à fournir la fiche sanitaire téléchargeable sur le site de la mairie.

Tarifs (restauration incluse) :

Habitant de la commune : 15 €/jour (2ème enfant : 13 €/jour)

Hors commune : 28 €/jour.

A Ménéstreau-en-Villette, le

Signature :

Pour toute question, veuillez contacter : Ufcv Centre au 02 38 56 87 87 Ou le secrétariat de la Mairie : 02.38.76.90.35